

La « call-tv » revient sur RTL

PROGRAMME « Jeux de nuit » de retour dès ce lundi 20 octobre

- La télé-tirelire n'apparaîtra qu'en fin de soirée ou la nuit.
- « Nous sommes étonnés de ce retour », réagit le CSA.
- « Nous n'avions pas dit que nous arrêtions », rétorque RTL.

Une poule aux œufs d'or pour les télés privées, une bête noire pour les téléspectateurs. La call-tv, habituée à surfer sur les limites de la légalité, refait surface sur RTL-TVI. Et ce, dès ce lundi 20 octobre à partir de minuit et demi. Pour rappel, il s'agit de jeux diffusés durant les heures d'audience creuses, au cours desquels un animateur (le plus emblématique chez RTL fut Pierre Bail mais il ne reviendra pas à l'antenne, NDLR) propose des énigmes de logique ou des devinettes. Les téléspectateurs peuvent, via un appel surtaxé, tenter leur chance pour remporter une somme d'argent. Un genre télévisuel lucratif pour une chaîne comme RTL, qui n'avait pas manqué de le décliner en matinée et en fin de soirée pendant de longues années. RTL louait ainsi son temps d'antenne à une société privée, en l'occurrence ITV-Shows, tout en empo-

chant au passage une partie des recettes des appels. Mais en février dernier, le groupe RTL mit purement et simplement un terme à la call-tv sur ses antennes. Pas par obligation, mais « pour des raisons économiques », précise Stéphane Coruble, directeur de la cellule New Business à RTL. Entendons par là : une baisse de rendement. La télé-tirelire, comme l'appellent les Québécois, n'a surtout jamais

manqué de soulever les polémiques : caractère parfois limite de la pratique des appels surtaxés, plaintes de téléspectateurs floués, tricheries éventuelles...

Au mois de juin dernier, un arrêté royal régulant les pratiques commerciales liées aux appels surtaxés dans les émissions de voyance a forcé RTL à mettre un terme aux émissions de voyance comme *Allô Tarot* et *Astro Voyance*. Cette conséquence a sans doute pesé dans la balance dans ce retour. « Nous avons stoppé la call-tv en février dernier, mais nous n'avions jamais parlé d'arrêt définitif, se défend Stéphane Coruble. Dans une logique de diversification, nous développons régulièrement des produits comme le télé-achat ou des jeux de casino. L'opportunité de relancer la call-tv s'est présentée à nous. Nous l'avons développée en accord avec ITV-Shows, seule société qui possède les droits pour proposer ce type de programme en Belgique franco-

phone. » La direction de RTL tempère toutefois le retour de la call-tv. « Pendant de longues années, nous avons proposé de la call-tv assez tôt le matin et pen-

La call-tv n'a jamais manqué de soulever la polémique

dant la nuit. A partir de ce 20 octobre, nous la proposerons seulement en toute fin de soirée », ajoute Stéphane Coruble. En gros, *Jeux de nuit*, dans la grille de programmes de RTL-TVI, apparaîtra tous les soirs de la semaine en début de nuit (horaires fluctuants en fonction des jours). Et ce, durant deux à trois heures.

De son côté, le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), l'organisme qui régule le secteur audiovisuel du côté francophone belge, se dit surpris de ce retour. « Nous pensions que RTL avait annoncé par voie de presse vouloir profiter de l'arrêt de la call-tv, en février dernier, pour développer des programmes maison », confie Sabri Derinoz, conseiller CSA, en charge du dossier call-tv. Certes, le CSA n'émet ici qu'un avis sur la question. Un avis qui n'a pas valeur de sanction. Car il faut savoir que la call-tv n'est pas une pratique illégale. D'autant plus que RTL n'est pas soumise à la législation belge, vu que son siège social est situé au Luxembourg. ■

GÉRY BRUSSELMANS

ÉTAT DES LIEUX

Jamais sur la RTBF

Outre les chaînes de RTL, AB3 et AB4 ont pendant longtemps diffusé de la call-tv mais elle a été remplacée par des émissions de téléachat, de voyance et de casino. Des genres qui entrent d'ailleurs dans la catégorie plus large du téléachat. « La call-tv, comme les émissions de casino ou de voyance, touche à des domaines de compétence gérés à la fois par le fédéral et le communautaire (la Commission des jeux de hasard, le SPF Economie...). On les résume sous le terme générique de programme de téléachat », précise Sabri Derinoz, du CSA. Avant d'être abrogée par le gouvernement en 2012, les chaînes ne pouvaient pas diffuser plus de trois heures de call-tv par jour. Les chaînes gardent une marge de manœuvre sauf la RTBF. Soumis à un contrat de gestion, le service public ne peut pas décliner ce type de programme sur ses antennes. Cette règle s'applique également aux télévisions locales.

G.B.